

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/116

12 décembre 1996

(96-5283)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

JORDANIE

Déclaration de S.E. M. Ali Abu-Ragheb
Ministre de l'industrie et du commerce
(en qualité d'observateur)

Je voudrais remercier le gouvernement et la population de Singapour pour leur aimable et généreuse hospitalité et pour les excellents services et installations qu'ils ont mis à notre disposition pour tenir cette importante Conférence. C'est pour moi un grand honneur et un privilège de prendre la parole devant cette éminente assemblée.

L'aboutissement des négociations du Cycle d'Uruguay il y a trois ans a été un moment historique non seulement pour les parties contractantes, mais également pour les partisans d'une mondialisation et d'une libéralisation des échanges. L'élargissement de la composition de l'OMC et le nombre croissant de pays accédants montrent que les nations sont de plus en plus conscientes de l'importance de l'intégration de leur économie au système commercial international.

On escomptait que la libéralisation du commerce des biens et des services accroîtrait le volume des échanges et des flux d'investissement internationaux, ce qui aurait pour effet de stimuler la croissance économique à l'échelle mondiale. La progression, attestée par les chiffres, du commerce et des flux d'investissement internationaux à la suite de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay est réelle au plan mondial. Cependant, les bénéfices en sont inégalement répartis entre les pays développés et les pays en développement et entre les pays en développement eux-mêmes. Pour satisfaire aux obligations et aux engagements contractés dans le cadre de l'OMC, les pays doivent disposer de l'infrastructure institutionnelle, du cadre juridique et de la législation appropriés. Dès lors, un grand nombre de pays en développement et de PMA ne sont pas en mesure de profiter des possibilités qu'offrent la libéralisation et la mondialisation, même s'ils bénéficient de dispositions spéciales dans le cadre des Accords du Cycle d'Uruguay.

Pour les pays accédants, la situation risque d'être encore plus difficile. Il leur est demandé de faire plus de concessions que ce qui est prévu dans les Accords du Cycle d'Uruguay. Si elles devaient persister, de telles pratiques auraient pour effet de retarder l'accession et compromettraient la capacité des pays en développement à s'intégrer sans heurt dans le système commercial international. A moins d'avoir l'assurance que ces concessions sont des droits et non des questions faisant l'objet de négociations et d'un âpre marchandage, l'impact positif de la libéralisation des échanges sera incertain et les objectifs de l'OMC seront remis en question.

La Jordanie a entrepris des réformes macro-économiques pour assurer un développement économique équilibré et durable. Il va sans dire que la libéralisation des échanges est au coeur de ces réformes. Notre population doit supporter le coût des réformes, dans l'espoir que la coopération régionale et internationale ouvrira de meilleures perspectives économiques.

./.

La Jordanie joue un rôle essentiel dans le processus de paix au Moyen-Orient, qui devrait orienter la région sur une voie moins destructive et plus constructive. Il importe de noter que la paix, la stabilité politique et la sécurité régionale sont les conditions nécessaires à un développement économique durable.

Nous pensons en Jordanie que la coopération régionale et interrégionale est un moyen de rapprocher les nations et de cimenter les efforts de paix. C'est un instrument puissant pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité dans la région. Elle aide par ailleurs les pays de la région à ouvrir leur économie et à intensifier leurs liens réciproques. Le résultat que l'on peut en attendre est un accroissement des échanges commerciaux et des flux d'investissement qui facilitera l'intégration des économies dans le système commercial international et permettra à chacun, nous l'espérons, de trouver sa place dans un monde meilleur.

En conclusion, nous devons oeuvrer ensemble sur un pied d'égalité à la réalisation des objectifs généraux de l'OMC dans le cadre d'un système commercial multilatéral non discriminatoire, transparent et fondé sur des règles.